Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251216-CM20251215N55-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MASSERON Joël, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Etaient présents : M. MASSERON Joël, Maire, Mmes RICHARD Armelle, LE BRETON Marina, MM. HERVOIR Yoann, BERTIN Eric, BUTOWSKI Bruno, Adjoints, Mmes GESTIN Marie-José, MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie, POIRET-LETOURNEL Sandrine, MM. BESNARD Franck, de CACQUERAY Hervé, DAVIAU Florian, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc et Mme OLLIVIER Céline ont donné respectivement pouvoir à M. HERVOIR Yoann et Mme LE BRETON Marina pour voter en leur nom.
Mme GORGE Allison, M. TEZE René.
Etaient absents : Mmes TROTEL-LE FAOU Olivia, ROY Patricia.
Secrétaire de Séance : Mme MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie.

Délibération n° 55 / 2025

AFFAIRES FONCIERES

Objet : Convention avec Enedis sur l'implantation d'installations électriques sur la parcelle communale cadastrée AB 412

Pour l'implantation d'installations électriques sur la parcelle communale cadastrée AB 412, une convention sous seing privé avait été conclue entre la commune et Enedis, enregistrée au Service de la publicité Foncière, sans toutefois avoir fait l'objet d'une publication.

A la demande d'Enedis, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Après avoir pris connaissance de la convention Enedis,

- **Approuve** la convention proposée ainsi établie entre la commune et Enedis pour l'implantation d'installations électriques sur la parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée AB 412,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence, M. HERVOIR Yoann, premier adjoint pour la signature de ladite convention.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251216-CM20251215N55-DE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE R.F. 35430

Joël MASSERON,

Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 16/12/2025